

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2003

***DIAGNOSTIC CLASSEMENT ARCHIVES**

le Conseil Municipal prend connaissance du diagnostic établi par le service des archives du centre de gestion de la Fonction Publique et Territoriale de CÔTE D'OR, qui fait état d'un classement, tri et conditionnement de 25 mètres linéaires de dossiers, soit un temps d'intervention estimé à 25 jours, d'un montant approximatif de 5640 €.

le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention se rapportant à cette mission avec le centre de gestion.

***AGENCE POSTALE DE MOREY**

Le groupement de la poste de Beaune soumet à l'accord du Conseil Municipal, une convention portant organisation de l'agence postale communale de Morey Saint Denis . La poste transfère totalement les frais de fonctionnement de l'agence postale à la mairie, y compris la charge complète de l'emploi de la gérante, en offrant les mêmes missions postales et moyennant une indemnité indexée au trafic du bureau pour les 3 premières années.

Le Conseil Municipal se réserve le temps de l'étude du contenu de la convention avant de se prononcer.

***DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal vote la décision modificative N°2 pour ajuster les crédits au budget primitif 2003 :

***DEMANDE DE CONCOURS DDE POUR LA MISSION ATESAT**

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, les informations suivantes :

L'article 1.III de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 (loi MURCEF) a institué au profit des communes qui ne disposent pas de moyens suffisants, une assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)

Cette assistance technique se substitue à l'ATGC (aide technique à la gestion communale), mission qui avait été confiée précédemment à la D.D.E.

Cette assistance est une aide à l'exercice des compétences de la commune pour la fourniture de conseils et d'assistance sur les domaines suivants: voirie, aménagement du territoire et habitat.

Cette assistance est fournie dans le cadre d'une convention annuelle du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004; tacitement reconductible 2 fois, qui précise la nature des différentes prestations fournies et le coût annuel de la mission.

Le Conseil Municipal ,

⇒ sollicite le concours de la DDE pour assurer la mission ATESAT définie dans la convention ci-jointe,

⇒ approuve la convention et ses annexes,

⇒ autorise le Maire à signer la convention dont le coût s'élève à 795,53 €.

La rémunération forfaitaire est calculée en application de l'arrêté du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la mer du 27 décembre 2002.

***FOYER DIJONNAIS BAIL EMPHYTETIQUE**

Le maire informe le Conseil Municipal de la signature du bail emphytéotique entre la commune et le Foyer Dijonnais, à l'étude de Maître BAUT, notaire à Dijon, le 13 novembre 2003, pour une durée de 30 ans, moyennant une somme de 430 000€ et relatif aux cinq appartements rénovés (excepté le local commercial) ainsi que les quatre appartements en construction au numéro 5 de la rue Basse.

***SCOT DU DIJONNAIS**

Le maire informe le Conseil Municipal de la réunion des membres du SCOT du Dijonnais du 13/11/03, au cours de laquelle le comité syndical a été installé, le président et les 12 vice-présidents élus. Une réunion de l'ensemble des 110 maires adhérents aura lieu chaque année. Le budget représentera environ 1 € par habitant pour chacune des communes adhérentes.

*DEVIS ARRACHAGE DES ARBRES.

Un nouveau devis pour l'arrachage et le remplacement des arbres de la place de l'église est présenté par la société Décors & Paysages. Le conseil reste en accord avec le premier devis pour la plantation d'arbres de diamètre 25 /30 cm. .

*REVISION DU PLU

Le cabinet URBICAND désigné par le Conseil Municipal pour mener à bien la révision du PLU, transmet une proposition de prestation, revue et complétée par une analyse et étude paysagère de la traverse de al RN 74. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette nouvelle proposition sous la condition de rajouter une clause de délais de réalisation et autorise le maire à signer la convention se rapportant à cette mission.

*MAISON FRANCOIS RN 74

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de Maître De Leiris, notaire à Nuits St Georges en charge de la vente de la maison des héritiers François Marie, située 10 RN 74, pour un montant de 74 700 €.

Le service des Domaines sera contacté pour réaliser une estimation et le conseil reporte sa décision en attente de cette réponse.

*LOYER BAIL COMMERCAIL

Le conseil municipal détermine le montant mensuel du loyer relatif au local commercial mis à disposition du groupement d'intérêt économique dénommé " Caveau des Vignerons de Morey Saint Denis " :

- amortissement du prix de la construction :	}	
<u>130 000 €</u> :		361 €
30 ans x 12 mois		
- amortissement du prix de l'aménagement :		
<u>40 000 €</u> :		361 € + 222 € = 583 ÷ 14 membres = 42 €
15 ans x 12 mois		583 € - 42 € = 541 arrondi à 540 €

Le bail prend effet au 1er janvier 2004 pour une durée de 15 ans jusqu'au 31 décembre 2018.

La résiliation triennale sera subordonnée au paiement d'une indemnité représentant le solde de l'amortissement du mobilier.

Le loyer sera payé mensuellement, par avance, au 1er de chaque mois et sera révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE, référence 1202, valeur du 2ième trimestre 2003 .

*TERRAIN CHEMIN DES PETITES RUES

Le Conseil Municipal est saisi d'une offre d'achat pour un terrain situé en zone UE, chemin des Petites Rues, d'une surface de 920 m², cadastré AN 456"Les Croix", par Monsieur BOUCHAOU I OUKACHA, artisan à Marsannay la Côte, au prix de 30,49 €/ m². Ce terrain n'est pas constructible en l'état actuel du POS, la décision est donc reportée à l'aboutissement de la révision du PLU.

*SICODI STATUTS MODIFIES

Le comité syndical du SICODI, lors de sa séance du 20 octobre 2003, a décidé de modifier les statuts du SICODI, sur les 3 points suivants :

➤ Instauration d'un nouveau domaine de compétences :

"Création et gestion d'établissement pour personnes âgées"

➤ Le délai de reprise des compétences est supprimé pour les deux compétences suivantes :

- construction, gestion et entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales

- passage de la balayeuse

➤ Suppression de la date limite du 1er juillet pour l'application d'une décision de retrait au 1er janvier de l'année suivante.

Ces modifications sont notamment liées au retrait des communes de Marsannay la Cote et Perrigny les Dijon qui ont intégré la COMADI.

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts du SICODI.

***DICRIM**

Le Conseil Municipal entérine le document d'information communal sur les risques majeurs encourus naturels ou technologiques et sur les mesures de sauvegarde qu'il convient d'appliquer. Le DICRIM sera transmis à la préfecture pour approbation puis diffusé à toute la population.

***CONGRES DES MAIRES**

Le Conseil Municipal accepte la participation de Monsieur le maire au congrès annuel des maires de novembre 2003, à Paris et le paiement des frais de dossier d'un montant de 81 €.

***TRAVAUX SICECO**

Le Conseil Municipal sollicite l'intervention du SICECO pour l'enfouissement des réseaux EDF et téléphone dans une partie de la rue Basse, ainsi que la restitution de l'éclairage public, suite à la suppression d'un poteau EDF au regard du numéro 5 de ladite rue.

Le financement estimé de la commune sur cette intervention, compte tenu des subventions du Conseil Général et du SICECO, se monte à 3060 €.

***QUESTIONS DIVERSES**

- ♣ Devis Sté Arteck pour la fourniture de panneaux publicitaires de 2 viticulteurs
- ◆ Lettre de Mme TOUTEVOIX concernant le stationnement des camions hors du parking prévu à cet effet.
- ♣ Vœux du Maire: le vendredi 9 janvier 2004, à 18h30
- ♥ Prochain Conseil Municipal le 21 janvier 2004, à 19 h

Fait et affiché le 26/02/2015 **Le Maire, Pierre BOISSET**.